



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2016

Vœu – Dégradation du service postal rendu aux usagers – Maintien de l'ouverture des bureaux de poste de la Cité des Pins et de l'avenue Bollée

Direction Générale

Rapporteur(s) Bernard BREUX

Chaque jour des habitants se plaignent de la dégradation de la qualité des services publics, et particulièrement du service postal : courrier en retard, colis non livrés, etc.

Deux bureaux de poste sur Le Mans sont directement visés pour des réorganisations d'horaires, ou tout simplement une fermeture définitive. (Cité des Pins et avenue Bollée) ; Après une première mobilisation des habitants(es), celui de la cité des Pins resterait ouvert.

Sur le département, cinq autres bureaux de poste – ceux d'Allonnes, d'Arnage, de Coulans-sur-Gée, de Mulsanne et de Ruaudin – sont directement menacés de diminution de l'ouverture des guichets au public et le bureau de poste de Guécélard est tout simplement menacé de fermeture définitive.

Cette situation inacceptable est la conséquence de la réorganisation mise en œuvre par la Poste et qui conduit à des fermetures et des réductions d'horaires d'ouverture au public sur tous les bureaux.

Cette situation est inacceptable tant pour les usagers de La Poste que pour les personnels. Alors que La Poste reçoit chaque année des centaines de millions au titre du CICE (293 M€ en 2013, 350 M€ en 2014, 341 M€ en 2015, soit un milliard en 4 ans !), au lieu de créer des emplois – ce à quoi est sensé servir le CICE – la direction de La Poste préfère s'en servir pour conforter ses résultats financiers, elle casse l'emploi et supprime les postes d'agents par milliers.

La grande déréglementation est à l'œuvre et les limites du supportable pour les usagers et les salariés sont atteintes.

Le Conseil Municipal, réuni en séance le mercredi 29 juin 2016 :

Dénonce la stratégie de La Poste qui conduit à des diminutions de services rendus aux habitants et des suppressions de postes d'agents ;

Apporte son soutien aux salariés des bureaux du Mans directement menacés de diminution d'ouverture des guichets, et, ou de fermeture .

Demande à la Direction de La Poste de renoncer à ces orientations et, au contraire, à pourvoir ces bureaux du nombre d'agents nécessaires à une amélioration du service rendu aux usagers ;

Exprime le souhait d'être informé du montant de C.I.C.E. affecté au département de la Sarthe ainsi qu'aux bureaux de poste du Mans et à ceux qui y sont rattachés et d'indiquer le nombre d'emplois qui y ont été créés depuis l'instauration du C.I.C.E. début 2013 ;

Appelle l'attention du Ministre sur la gravité de la situation et lui demande d'intervenir au plus vite auprès de la Direction départementale de La Poste afin qu'elle développe une politique de développement et non de réduction du service public.

ADOPTE

16 Conseillers se sont abstenus

Affiché le 04 juillet 2016
Pour extrait conforme le 04 juillet 2016



Par délégation
et pour le Directeur Général empêché
l'Agent du Service des Assemblées et de la
Réglementation